

Comment ouvrir la forêt de l'Hautil au public selon la mairie de Vaux sur Seine ?

1) Déclasser 25 hectares (250.000 m²) de forêt situés en zone bleue (non dangereuse) actuellement en espace naturel boisé classé en annonçant juste un "réaménagement du Plan Local d'Urbanisme" destiné à ouvrir la forêt au public.

2) Y entreposer des centaines de tonnes de gravats, ciment, mâchefer, granulats et autres déchets sur 3 mètres de hauteur en enterrant les arbres encore vivants et en détruisant la faune et la flore. Annoncer fièrement que c'est pour combler les fontis des anciennes carrières (alors qu'entreposer des gravats sur un fontis ne fait qu'aggraver la situation du fait du poids supplémentaire en surface).

3) Attendre plusieurs années, rajouter une fine couche de terre, y planter des arbustes destinés à mourir quand leurs racines atteindront les gravats.

4) Ouvrir la décharge au public.

La situation a déjà commencé au bord de la D922 (route de Meulan, lieu dit bois de Fortvache) où une décharge sauvage de 3 hectares est régulièrement ravitaillée par des dizaines de camions de déchets afin que des bulldozers les étalent.



La mairie de Vaux a demandé une enquête d'utilité publique afin que les habitants du massif de l'Hautil donnent leur avis sur la modification du plan d'urbanisme visant à déclasser la forêt pour multiplier par 9 la taille de la décharge.

Réagissons ! Ne laissons pas détruire notre patrimoine et celui de nos enfants ! Venez donner votre avis sur ce projet en mairie de Vaux sur Seine du 5 février au 9 mars 2009. Un cahier y est à la libre disposition de tous afin que nous puissions donner notre opinion sur cette modification d'urbanisme. Tous les habitants des communes du massif de l'Hautil sont concernés (Vaux, Triel, Boisemont, Evecquemont, Menucourt, Vauréal, Maurecourt, Chanteloup les Vignes).

Nous aimons notre forêt, ne laissons pas la détruire.